



**mouvement
écologique**

Monsieur le Ministre
Lex Delles
Ministère de l'Économie
Direction générale Énergie

Luxembourg, le 17 juillet 2024

Objet : Suggestions dans le cadre de l'élaboration d'une stratégie et d'un APL pour les réseaux de chaleur et de froid.

Monsieur le Ministre,

Nous nous permettons de vous contacter suite à notre entrevue du 4 avril 2024 et en relation avec l'élaboration d'un APL offrant un cadre réglementé pour les (nouveaux) réseaux de chaleur/froid.

Comme proposé par vous lors de notre entrevue, nous souhaiterions revenir vers vous avec des questions clés concernant le développement des réseaux de chaleur / froid. Nous espérons que celles-ci pourront apporter une contribution constructive à l'élaboration de la stratégie et de l'APL.

À cet effet, nous nous permettons de vous soumettre les questions suivantes :

- **Conditions pour réaliser un raccordement**

- Entendez-vous introduire l'**obligation d'un raccordement des quartiers existants et de nouvelles constructions** aux réseaux de chaleur / froid, ceci afin de garantir la viabilité économique de ces réseaux et d'assurer la transition énergétique ? Si oui, par le biais de quels instruments légaux ou réglementaires ?

- Soutenez-vous que lors de futurs contrats entre fournisseurs et clients, **ni une obligation de consommation minimale d'énergie, ni une puissance minimale de souscription ne soient imposées** ? Une telle façon de faire est essentielle afin qu'une réduction de la consommation en énergie au fil des années (par exemple,

grâce à une rénovation énergétique ou à l'installation de panneaux solaires thermiques...) d'un client puisse être prise en compte. Dès lors : sera-t-il possible de diminuer la puissance souscrite et les frais y relatifs.

- Comment entendez-vous régler la situation où lors de la **vente d'un bien immobilier**, le nouveau propriétaire ne souhaite plus être raccordé au réseau de chaleur décidé par le propriétaire actuel ?

- **Droit fondamental des communes d'exploiter des réseaux**

- Votre Ministère envisage-t-il de régler, ensemble avec le Ministère de l'Intérieur, de façon concrète dans quel contexte une commune peut exercer une activité commerciale dans ce contexte (notamment si c'est dans l'intérêt public ou si aucun acteur privé ne peut assumer cette tâche à juste titre) ? Le flou actuel sur ce point essentiel, voire même le fait que certains acteurs estiment qu'une telle activité est purement interdite, constituent un obstacle majeur pour de nombreuses communes. Sans modifications, respectivement précisions concernant les droits et devoirs des communes en la matière, les réseaux de chaleur/froid, notamment dans les quartiers existants, risquent de rester lettre morte.

- **Gestion des réseaux**

- Qui d'après vous, devrait prendre en charge l'exploitation, l'entretien, l'expansion, etc. des réseaux ? Voyez-vous l'opportunité de créer une société nationale de chaleur/froid assumant cette tâche et disposant ainsi d'un *pool* élargi de personnes compétentes (au lieu d'une dilapidation sur une multitude d'acteurs) ?

- Au niveau de la fourniture électrique, une régulation "fournisseur de dernier recours" existe. Entendez-vous régler cette thématique d'un fournisseur de dernier recours à la fois pour l'exploitation du réseau ainsi que pour la production de chaleur ?

- **Chaleur fatale et modèles économiques industriels**

Dans quelle mesure, la mise à disposition de chaleur fatale pourra-t-elle à l'avenir être intégrée dans les concepts économiques des projets industriels ? Existe-t-il des modèles permettant, d'une part, de garantir l'utilisation de la chaleur fatale à l'avenir et, d'autre part, d'organiser la livraison de cette chaleur de manière flexible ?

- **Soutien aux communes / encouragement des communes**

- Le ministère envisage-t-il de créer une instance centrale pour les communes ayant des questions concernant les réseaux de chaleur et de froid ? Est-ce que des lignes directrices ainsi que des exemples de bonnes pratiques seront élaboré(e)s dans ce cadre ?

- Prévoyez-vous des mesures pour encourager les communes à faciliter et mieux planifier des projets intercommunaux et à les motiver davantage à s'engager dans de tels projets ? Ceci est d'autant plus important pour des projets qui sont limitrophes à d'autres communes.

En vous remerciant d'avance pour l'attention portée à ces questions clés, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos salutations distinguées.



Blanche Weber
présidente



Christophe Murroccu
responsable énergie/climat